

## contravention, amende

Par roselinedu11, le 04/09/2019 à 10:09

Bonjour.

J'ai reçu une amende majorée qui date de 2008. Suite à 2 déménagements en 11 ans, je n'ai pas reçu cette amende a la bonne adresse.

Bref, 11ans apres, on me réclame de la payer. Est ce toujours en cours et dois je la payer?

## Par Lag0, le 04/09/2019 à 11:13

Bonjour,

La prescription en la matière est de 3 ans après jugement ou après titre exécutoire (émission de l'amende majorée).

Dans votre cas, le délai semble largement dépassé, sauf s'il y a eu des actes interruptifs de prescription...